

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Jean-Daniel Larivière

<https://www.cadre21.org/membres/daf142c01412cdc4aa086a8d>

Date d'obtention : 2020-10-09 14:24:28

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Cette méthode permet une approche structurée et cohérente, sans crainte d'oublier quelque chose ou de se tromper. Cela permet une prise en charge rapide des élèves impliqués et réduit les délais de traitement de la situation par la suite. Cela évite également la judiciarisation à tout prix.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais être mieux outillé et plus confiant lors de mes interventions. Les protocoles sont clairs et facilement applicables, donc ils sera plus facile de me coordonner avec mes collègues et la police, lorsqu'un prochain événement arrivera. Je douterai moins de mes interventions également.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Vérifier l'intention, ne pas accéder aux images, poser les bonnes questions grâce au formulaire présent dans la trousse. Je vais également faire très attention à ne pas questionner l'instigateur, puisque ce sera à la police de le faire, si nécessaire. Pour ce qui est de la victime, je prendrai le temps de bien l'écouter et de lui offrir du support par la suite.